

A Montreuil le 1^{er} décembre 2021.

Télétravail : épisode 3.



Le mercredi 1^{er} décembre 2021, c'est tenue une troisième réunion avec la direction de DS Smith France sur le télétravail. Durant cette réunion, la **FILPAC-CGT** DS Smith France a fait le point sur ses revendications au combien légitime. Même si pour notre organisation syndicale les propositions de la direction France restent loin du compte, cette dernière a tout de même concédé à lâcher quelques améliorations.

Les points principaux de l'accord porteront :

- ✓ Le principe de volontariat du salarié et la réversibilité que ce soit à la demande du salarié ou du manager.
- ✓ Un nombre de postes plus important éligible au télétravail.
- ✓ 1 jour de droit fixe par semaine avec possibilité d'un 2^{ème} jour fixe par semaine avec accord du manager.
- ✓ 1 jour fixe par semaine au lieu d'un jour jour fixe par mois pour les cas qui sont considérés en jaune avec accord du manager.
- ✓ Une prise en charge des coûts de démarrage à 50% dans la limite de 150€ contre 90€ avant.
- ✓ Le droit à la déconnexion.
- ✓ Une charte sur 3 ans avec une clause de suivi au bout d'un an.
- ✓ Un avenant au contrat de travail d'une durée de 1an tacite reconduction.

Pour autant, certaines revendications de la **FILPAC-CGT** DS Smith France restent en suspens comme le montant forfaitaire mensuel pour les télétravailleurs et les télétravailleuses.

Il va maintenant falloir discuter avec les directions locales pour aboutir sur des accords par entités juridiques qui pourront satisfaire les salarié.es de DS Smith partout en France.

Les élu.es **FILPAC-CGT** DS Smith France se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

La FILPAC-CGT DS Smith France.